
Nombre de membres

Séance du mardi 05 juillet 2016

en exercice: 19

L'an deux mille seize et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 28 juin 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 17

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Olivier COCHELIN, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

Votants: 19

Représentés: Sylvie ORGEL, Adel BELAID

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Intervention de Mme Nicole PIERRAD, conseillère départementale.

Objet: DENOMINATION SALLE TENNIS DE TABLE - DE 2016 049

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

CONSIDERANT la proposition tendant à honorer la mémoire de M. Christophe HENRY (1962-2015), pilier du club de tennis de table, en attribuant son nom au bâtiment accueillant le club de tennis de table qui sera désormais dénommée « salle Christophe HENRY »,

Sur le rapport du maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le nom de « salle Christophe HENRY » au bâtiment accueillant le club de tennis de table rue de l'Ami Fritz à Abreschviller.

Objet: SUBVENTION DE DEMARRAGE TAI CHI DES 2 SARRES - DE 2016 050

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de démarrage à l'association « Tai Chi des 2 Sarres » d'un montant de 300 €.

Objet: SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - DE 2016 051

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2016 :

– Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 578,40 €.

Objet: VOIRIE WASSERSOUBE - DE 2016 052

Le maire présente au conseil municipal le projet de réfection de la voirie de la Wassersoupe et les différents devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la réalisation des travaux, autorise le maire à signer le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 29.545,- €, et tous documents se rapportant à la gestion de l'opération.

Objet: DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT - DE 2016 053

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications de crédit suivantes sur le budget annexe de l'eau de l'exercice 2016 :

C/6811 Dot. Amort. Immobilisations corporelles et incorporelles : + 100 €

C/673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) : - 100 €

Objet: TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - DE 2016 054

Le maire présente au conseil municipal la demande d'admission en non-valeur du Receveur de Lorquin :

- courrier du 16 juin 2016 pour des factures de périscolaire d'un montant de 214,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la mise en non-valeurs.

Objet: PARTICIPATION DEPENSES RASED - DE 2016 055

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune accueille, dans ses locaux, le « RASED » (Réseaux d'Aide Spécialisé pour l'Enfance en Difficulté).

Le fonctionnement de ce service, accueillant les enfants du secteur, est à la charge de la commune d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de différer la décision dans l'attente de réception d'un dossier de demande étoffé des éléments essentiels à ce type de sollicitation.

Objet: SINISTRE CONDUITE EAU - DE 2016 056

Le maire rappelle au conseil municipal le sinistre de dégât des eaux de Mme Manuela END, 11 route de Sarrebourg à Abreschviller, survenu le 12 janvier 2015, causé par une infiltration d'eau par l'ancienne canalisation d'alimentation encastrée dans le mur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge la franchise contractuelle d'assurance d'un montant de 120 €.

Objet: MOTION CESSION RESTAURANT DE LA ROCHE DU DIABLE - DE 2016 057

Le maire rappelle au conseil municipal la procédure de mise en vente, par les services des Domaines, de l'hôtel-restaurant de la Roche du Diable à Abreschviller.

Il indique que, par jugement du 12 avril 2006, le TGI de la Chambre Commerciale de Metz, a ouvert une procédure de liquidation judiciaire.

Par lettre du 17 février 2014, la Direction Régionale des Finances Publiques de Lorraine et du Département de la Moselle informait la commune de son projet de vente de l'hôtel-restaurant de la Roche du Diable en sollicitant la commune disposant d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'immeuble situé sur la commune. Une réponse indiquant que la commune renonçait à user de ce droit a été transmise le 24 février 2014.

Des courriers de relance ont été envoyés au service des domaines le 10 février 2016, 6 avril 2016 et 24 mai 2016. Une réponse a été transmise le 27 mai 2016.

Il propose au conseil municipal d'adopter une motion exprimant le mécontentement de la commune quant à la manière dont les services de l'Etat ont géré ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la motion présentée par le maire.

Objet: MOTION FERMETURE ROUTES FORESTIERES PAR L'ONF - DE 2016 058

Le maire rappelle au conseil municipal a lettre du 10 mai 2016 de M. Franck JACQUEMIN directeur de l'agence ONF de Sarrebourg, concernant le projet d'évolution progressive du plan de circulation dans le massif domanial :

- perpétuer l'accès public aux véhicules jusqu'au site où se concentre la fréquentation (Deux Croix et Wellerst),
- limiter l'usage des routes forestières en tant qu'itinéraire de transit en supprimant les boucles qui traversent le massif,

- conserver l'ensemble du réseau nécessaire à l'exploitation forestière en envisageant néanmoins l'abandon du revêtement (sauf sur quelques axes majeurs ou avec des contraintes techniques fortes) lorsque le surfacage des enrobés ne sera plus satisfaisant.

Il propose au conseil municipal d'adopter une motion exprimant le fort mécontentement de la commune d'Abreschviller quant à la fermeture de certaines routes forestières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la motion présentée par le maire.

Objet: VENTE D'UN LOT DE BOIS APPARTENANT A LA COMMUNE - DE 2016_059

Le maire informe le conseil municipal q'un lot de bois d'environ 10 stères appartenant à la commune est disponible. Il propose que les habitants peuvent effectuer une offre. Lors d'un prochain conseil municipal les offres seront détaillées et la mieux-disante sera sélectionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en vente le lot de bois.

Le maire informe le conseil municipal sur l'état d'avancement du projet "maison de santé".

DEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

